

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 53/2024
19 décembre 2024

L'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition de Corfim par Indufin Investment Fund

Le 19 décembre 2024, l'Autorité belge de la Concurrence (ci-après « l'Autorité ») a approuvé l'acquisition de Corfim NV (ci-après « Corfim ») par Indufin Investment Fund NV (ci-après « Indufin »).

La concentration a été notifiée le 16 décembre 2024 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Indufin est un fonds d'investissement belge qui investit dans un large éventail de secteurs. Le fonds investit généralement dans des entreprises ayant un potentiel de croissance ou une ambition manifeste. Indufin recherche des partenariats avec des entreprises belges, en adaptant son approche à la situation spécifique. Indufin est contrôlée par la société d'investissement familiale belge De Eik.

Corfim agit en tant que société de holding pour les entreprises Ace Packaging NV, Ace Packaging France SAS, Ace Emballages SA et Aluvin NV, qui forment ACE Packaging Groep. Ces entreprises sont spécialisées dans la production et le développement des solutions d'emballage alimentaire, tant en Belgique qu'à l'étranger. Ces techniques d'emballage innovantes leur permettent de proposer des emballages alimentaires dans une large gamme de matériaux.

Dans sa décision du 19 décembre 2024, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d'objections.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter:

Damien Gerard
Procureur général
Tel: +32 (2) 277 76 57
E-mail: damien.gerard@bma-abc.be
Website : www.abc-bma.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).